

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2025**

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents excusés : 11

Membres ayant donné procuration : 8

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

Laurent MARIE - Directeur Général des Services

Elise MUHLHEIM - Chargée de communication, pour présenter l'analyse des offres pour la refonte du site internet

Vanessa URBAN - Responsable comptable, RH, administration générale

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé procuration prise par Joseph CREMMEL, EICHHOLTZER Michel procuration prise par HITTINGER Denis, ESTEVES Christine donnant procuration à Carine OBERLE, FISBACH Jean-Marc donnant procuration à Hans DOEPPEN, HOLZSCHERER Daniel donnant procuration à Audrey KOPP, JUNDT Jean-Jacques donnant procuration à Daniel GERARD, KERN Viviane donnant procuration à DORSCHNER Christian, SCHMITT René donnant procuration à Thierry SPACH

Etaient absents excusés : PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SCHMITT Claude

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Président :

Joseph CREMMEL

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joseph CREMMEL'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'SMICTOM de la REGION DE SAVERNE' around the top and '10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE' around the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a landscape with a sun, trees, and a building.

Délibération 2025_1209_4

Évolution des refus de tri – Actions correctives

Constat d'une évolution significative des refus de tri dans la collecte sélective des emballages et vieux papiers.

Depuis 2021, les refus de tri constatés dans le volume des collectes sélectives des emballages et vieux papiers n'ont cessés d'être en augmentation. Autant sur la période 2012-2020, ces refus oscillaient entre 15 et 20 % du poids total collecté auprès des usagers, depuis 2020 on note une hausse progressive et régulière pour atteindre en 2025 un taux de refus de 26 %.

Le Président informe du poids financier que représentent ces erreurs : 295 k€ pour 2025. La quantité représente un tonnage de presque 1 000 tonnes (1/4 de la collecte). Cette facturation par le syndicat de traitement (SMITOM), correspond aux charges de tri (coût à la tonne réceptionnée au centre de tri) et aux transports pour réacheminer ces tonnages à l'incinérateur.

Les enseignements des 8 derniers mois de l'expérimentation de l'usage d'une caméra augmentée d'un logiciel d'intelligence artificielle (démarrage en avril), font apparaître les données moyennes suivantes :

- 70 % d'unités d'erreurs faisant apparaître la présence de sacs fermés ;
- 20 % présentant principalement des problématiques d'imbrication des emballages les uns dans les autres, ou les uns avec les autres. Les imbrications peuvent être volontaires du fait d'usage non appropriés de la part des usagers, ou autrement dues à une compression excessive des volumes dans les bennes de collecte (plus de volume = plus de compression pour permettre la réalisation des tournées sans devoir réaliser un vidage intermédiaire) ;
- Environ 10 % d'erreurs diverses : présence d'encombrants (2%, des déchets électriques et électroniques notamment), des textiles (2%), des produits chimiques emballés qui devraient aller en déchèterie et autres emballages non vides (3%). Le reste, en proportion infime : du verre et des déchets verts.

Il est rappelé les actions mises en œuvre par le passé pour opérer à des contrôles plus soutenus des bacs avant collecte. Les équipes ont compté jusqu'à 4 agents équivalents temps pleins sur la période 2016-2020, avec des inflexions des refus constatés sur certains semestres à moins de 15 %. L'équipe qui a été réduite à seulement 2 agents à 80% sur la période 2020-2023, a été renforcée à partir du deuxième semestre 2022 par un agent à temps plein mis à disposition par le prestataire de collecte, dans le cadre du renouvellement du marché en cours.

Outre, une moindre présence somme toute relative des agents de contrôle, il est rappelé les événements récents qui peuvent avoir eu une influence sur les comportements des usagers, mais aussi sur d'autres aspects plus techniques suite à l'extension des consignes de tri et de dispositions favorables à l'optimisation des collectes ; notamment la réduction de la fréquence des collectes des ordures ménagères résiduelles à raison d'une collecte tous les quinze jours (hors communes urbaines de Bouxwiller, Ingwiller et Saverne).

Le Président précise que ces constats sont les mêmes sur les autres collectivités adhérentes au SMITOM Haguenau-Saverne. Cependant, les refus du Smictom sont les plus élevés sur cette année. Ce qui n'était pas le cas ces dernières années.

Les actions correctives mises en œuvre et à mettre en œuvre :

- Depuis cet été, présence de l'ambassadrice du tri systématiquement à toutes les caractérisations au centre de tri. Présence au vidage du véhicule de collecte, prise de photos de la procédure d'échantillonnage et des refus de tri.
- Caractérisation plus précise des refus de tri en 4 flux à évaluer distinctement : les sacs fermés, les imbriqués, les refus générés légitimement par les extensions des consignes de tri à tous les emballages (simplification des consignes depuis le 1^{er} janvier 2023, de fait certains emballages ne sont pour le

moment pas recyclables), et en fin le reste des refus. Chaque flux doit faire l'objet de photographies pour déterminer visuellement la part des sacs contenant des ordures ménagères, de ceux présentant un bon tri d'emballages et papiers (certains usagers utilisent des sacs pour ne pas salir leur bac, cela pose problème car le centre de tri ne dispose pas d'un système pour ouvrir les sacs ; les flux sont livrés en totalité en provenance de collectes en bacs).

- Chaque compte-rendu de caractérisation fait état des données chiffrées et visuelles, qui permettront d'évaluer les évolutions correctives par secteur de collecte. La moyenne des dernières caractérisations indique une régression de la présence de sacs à seulement 19 %, contre plus de 50 % avant la mise œuvre cet été des contrôles ciblés (génération des parcours de contrôle par la solution FICHA, sur la base des récurrences).
- Concentration des actions par secteur de collecte. Ceux-ci sont au nombre de trois, ce qui correspond à autant de véhicules de collecte mis en œuvre pour la collecte des bacs jaunes.
- Le contrôle des bacs est ciblé systématiquement préalablement à la collecte pour les bacs dont le système FICHA indique une récurrence, et prioritairement pour ceux qui présentent une récurrence d'une présence de sacs. Les bacs incriminés sont refusés à la collecte et contrôlés systématiquement à nouveau par les ambassadeurs lors des collectes suivantes ; à concurrence de la rectification des erreurs par l'utilisateur. En complément des autocollants d'information du refus actuellement en œuvre, des imprimés spécifiques à chaque erreur vont être édités pour être remis dans la boîte à lettres de l'utilisateur, pour l'informer plus précisément de ses erreurs, de la problématique, de son coût, et du risque de voir son bac déclassé en ordures ménagères. De fait, de se voir appliquer une pénalité financière.
- Proposer un programme de communications ciblées à l'attention des générateurs d'erreurs récurrentes, volontaires et non volontaires, en parallèle d'actions de terrain particulières à adapter aux problématiques des habitats collectifs, des activités professionnelles, des bâtiments et établissements publics. Aussi de prévoir une communication d'information des problématiques et des actions correctives à l'ensemble des usagers (courrier d'information avec la prochaine facturation, site internet, réseaux sociaux, relais avec les moyens de communication des communes, des intercommunalités, de la presse locale et autres supports de communication particuliers aux territoires).

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité :

APPROUVE la définition et la mise en œuvre des actions correctives proposées.

SOUHAITE également voir maintenir les actions de communication, sensibilisation, animations à la promotion des gestes du tri, au respect des consignes, à l'information des filières de recyclage et de traitement auprès de publics cibles, et notamment auprès des publics scolaires (primaires, collégiens, lycéens) qui sont de bons prescripteurs et transmetteurs des informations, enseignements et consignes au sein des foyers.

ATTEND d'avoir retour des premiers résultats significatifs, prévus d'être mesurés sur les zones tests d'ici à la fin du premier semestre 2026, pour se prononcer sur le maintien, l'amendement et/ou le renfort des actions.

Saverne, le 9 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

